

Structure : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Carbon-Blanc

Synthèse

Mode de gestion du service de l'eau potable

Le service est exploité en délégation de service public par la Lyonnaise des Eaux. Le contrat d'affermage en cours a pris effet au 1^{er} avril 2007 pour une durée de 12 ans.

Communes desservies

10 communes desservies, dont 4 sur le territoire communautaire de la CUB : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc.

Nombre total d'abonnés du service de l'eau potable et d'habitants desservis

2012 : 24 580 abonnés, pour 59 889 habitants

dont 13 742 abonnés sur les 4 communes de la Cub (5360 à Ambarès-et-Lagrave, 3319 à Artigues-près-Bordeaux, 2476 à Bassens, 2587 à Carbon-Blanc).

2011 : 24 123 abonnés

dont 13 459 abonnés sur les 4 communes de la Cub (5146 à Ambarès-et-Lagrave, 3135 à Artigues-près-Bordeaux, 2567 à Bassens, 2611 à Carbon-Blanc).

Évolution : +1,9% d'abonnés entre 2011 et 2012 au total, et +2,1% sur les 4 communes du territoire de la Cub.

volume facturé

2012 : 3 641 688 m³, soit un volume moyen de 148,2 m³/abonné

2011 : 3 719 333 m³, soit un volume moyen de 154,2 m³/abonné

évolution : -2%

volume mis en distribution

2012 : 4 735 512 m³

2011 : 4 811 969 m³

évolution : -1,6%

volume prélevé dans la ressource

2012 : 4 878 627 m³

2011 : 4 971 457 m³

évolution : -1,9%

rendement (indicateur ONEMA P104.3)

2012 : 80,04%

2011 : 80,22%

évolution : -0,2%

origine de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de 6 forages implantés sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Carbon-Blanc, Pompignac, Saint Loubès et Yvrac.

qualité

Le bilan établi par l'ARS indique que l'eau du SIAO est de bonne qualité. 99% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 97% au niveau physico-chimique.

Prix pour 120m3 d'eau potable (hors assainissement)

2013 : 205,79 € TTC

2012 : 202,75 € TTC

évolution : -3,04 €, soit -1,5%

La baisse s'explique par :

- la baisse de la part du délégataire obtenue dans le cadre de la négociation quadriennale (-10,32€ TTC)
- l'ajustement des tarifs du syndicat (+6,16€ TTC)
- l'augmentation du montant des redevances Prélèvement et Pollution domestique décidée par l'Agence de l'eau (+1,11 € TTC)

Faits marquants de 2012

Démarrage des travaux d'un nouveau forage à Yvrac

Mise en place de la sectorisation du réseau de distribution

Révision quadriennale du contrat

Mise en place d'une tarification progressive

Indicateurs du service de l'eau potable

			2012	2012
Code ONEMA	Indicateur	Unité	SIAO Carbon Blanc	Cub
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	59 889	689 624
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³	€TTC/m ³	1,71	2,12
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	70	94,7
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	%	80,04	82,5
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	100	74,5
P.155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	120	23



Monsieur le Président
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
Esplanade Charles de Gaulle
33076 BORDEAUX CEDEX

DIRECTION de l'EAU			
DATE	12 JUL. 2013		
N°	2013/1613	REG	SPT
Projet de réponse			
Suite à donner			
Pour information	X		
Copie			
Observations			

Bassens, le 9 juillet 2013

MC/CMR/IM/0907-5
Objet : R.P.Q.S. 2012

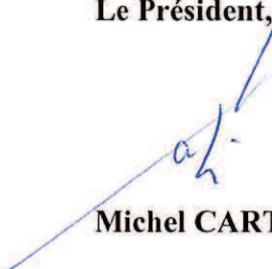
Monsieur le Président,

Conformément à l'article L2224-5 du C.G.C.T., vous voudrez bien trouver ci-joint un exemplaire du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable, à présenter à votre assemblée délibérante avant le 31 décembre 2013

Je vous transmets également le R.A.D. 2012.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,


Michel CARTI



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2012

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc

14 avenue du Général de Gaulle
33530 BASSENS

Siège social : Mairie de Carbon Blanc

Tél 05 56 77 70 23

Fax 05 56 77 19 43

Courriel : siaocarbonblanc@gmail.com

Les chiffres du service d'eau potable SIAO de Carbon Blanc	
Territoire 24 580 Abonnés 59 889 habitants	10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac. 24 580 abonnés
Exploitation En délégation de service public à Lyonnaise des Eaux	Lyonnaise des Eaux a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
Production 4 735 512 m³ produits	Le Syndicat dispose de 6 stations de production qui ont fourni en 2012, 4 735 512 m ³ d'eau traitée.
Distribution 565 km de réseau 3 641 688 m³ facturés	3 641 688 m ³ ont été facturés aux abonnés en 2012, soit en moyenne 166 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 80,04%.
Qualité Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité. 99 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 97 % au niveau physico-chimique.
Prix 202,75 € pour 120 m³	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m ³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera en 2013, 202,75 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2013, toutes taxes comprises) soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2012. Sur ce montant, 46 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 26 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 28 %.

SOMMAIRE

Préambule	4
1. Présentation générale du service	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	7
1.5.1. Les réservoirs.....	7
1.5.2. Le réseau et les branchements	7
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques	8
3.1. Volumes prélevés	8
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile	8
3.3. Volumes consommés et rendement.....	9
3.4. La qualité de l'eau.....	10
3.5. Les fuites sur réseau.....	11
3.6. Les opérations de renouvellement	11
3.7. Les investissements réalisés.....	11
3.8. Etat des branchements en plomb.....	11
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	12
3.10. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2)...	12
4. Indicateurs financiers	13
4.1. Les tarifs	13
4.2. La facture d'eau 120 m ³	14
4.3. Les recettes du Délégué.....	15
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat	15
4.4.1. Les recettes d'exploitation.....	15
4.4.2. Les travaux réalisés en 2012.....	15
4.4.3. Etat de la dette du service	16
4.4.4. Amortissements réalisés en 2012.....	16
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée	16
5. Les indicateurs de performance	17
5.1. Indicateurs descriptifs :	17
5.2. Indicateurs de performance :.....	17
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau	20
Adour Garonne	20

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu ;
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont.

Le service public d'eau potable dessert 24 580 abonnés, représentant environ 59 889 habitants sur la base du dernier recensement.

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2011-2012 (%)
	2010	2011	2012	
AMBARES-ET-LAGRAVE	4 883	5 146	5 360	4,2%
ARTIGUES-PRES-BORDEAUX	3 082	3 135	3 319	5,9%
BASSENS	2 602	2 567	2 476	-3,5%
CARBON-BLANC	2 595	2 611	2 587	-0,9%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	10	11	11	0,0%
LORMONT	7	7	7	0,0%
MONTUSSAN	1109	1136	1191	4,8%
POMPIGNAC	1076	1121	1140	1,7%
SAINT-LOUBES	3380	3496	3540	1,3%
SAINTE-EULALIE	1873	1880	1874	-0,3%
TRESSES	1 718	1 765	1 789	1,4%
YVRAC	1 162	1 248	1 286	3,0%
TOTAL	23 497	24 123	24 580	1,9%

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Lyonnaise des Eaux.

Le contrat d'affermage a pris effet le 1^{er} avril 2007 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 31 mars 2019.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Télé-relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

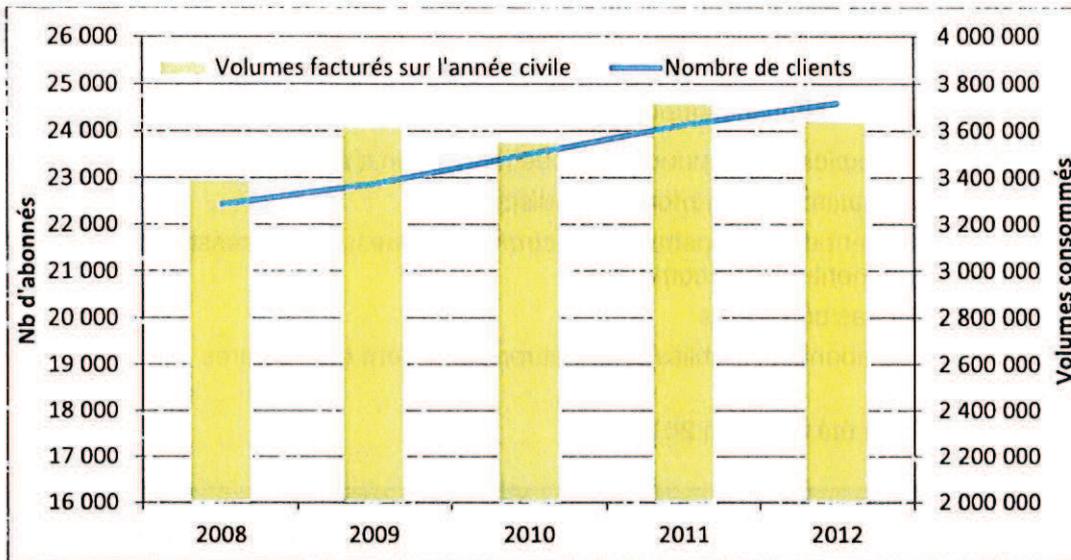
Un nouvel avenant a été établi en 2012 :

Avenant n°	Date	Objet
1	06/07/2009	Mise en conformité avec la réglementation de la part fixe et création d'une catégorie d'usages industriels
2	06/06/2011	Mise en place de la télérelève longue portée et révision des tarifs
3	26/12/2012	Révision quadriennale du contrat – intégration du forage de Cabet et de la sectorisation – mise en cohérence réglementaire – tarification progressive

1.3. Les clients et les volumes facturés

	2010	2011	2012	Evolution 2011- 2012 (%)
Nombre de clients	23 497	24 123	24 580	1,9%
dont abonnés domestiques et assimilés	23 260	23 870	24 409	2,3%
dont autres abonnés	237	253	171	-32,4%
Volumes facturés sur l'année civile	3 550 197	3 719 333	3 641 688	-2,1%
dont abonnés domestiques et assimilés	2 938 292	3 140 288	3 098 034	-1,3%
dont autres abonnés	611 905	579 045	543 654	-6,1%
Volume moyen facturé (m3/client)	151,1	154,2	148,2	-3,9%

Le nombre d'abonnés continue d'augmenter régulièrement (+1,9% entre 2011 et 2012). Les volumes facturés sont en légère baisse entre 2011 et 2012, ce qui correspond à une baisse des volumes moyens consommés.



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m³/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
BoisHaut - Yvrac	1997	3 800
TOTAL		21 900 m³/j

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 5 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m3
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2x 2 000
Total		14 500

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012 (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	551,4	553,9	564,7	1,9%
Nombre de branchements	NC	NC	23 266	

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Démarrage en novembre des travaux du nouveau forage de Cabet à Yvrac avec la pose de la canalisation de transport
- ✓ Poursuite du déploiement de la télé-relève.
- ✓ Révision quadriennale du contrat et signature de l'avenant 3

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés

L'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 000 000 m³) a été respectée en 2011 :

	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012 (%)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	813 981	802 584	796 983	-0,7%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	677 780	697 470	537 090	-23%
Favols - Carbon Blanc	1 053 002	919 930	1 015 454	10%
Roquebert - Pompignac	612 570	587 985	693 527	18%
L'escart - Saint Loubès	1 035 821	1 071 765	1 125 286	5%
Bois - Haut - Yvrac	932 360	891 723	710 287	-20%
Total volumes prélevés	5 125 514	4 971 457	4 878 627	-1,9%

3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

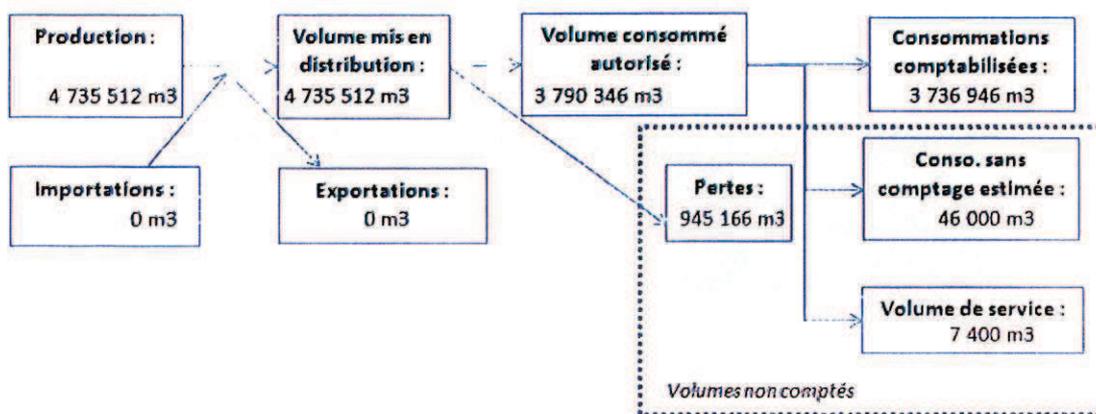
	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012 (%)
Volumes produits	4 982 477	4 816 800	4 735 512	-1,7%
La Gorp - Ambarès et Lagrave	807 367	789 777	792 535	0,3%
Favols - Carbon Blanc	1 053 579	923 488	1 024 675	11%
Roquebert - Pompignac	603 380	578 820	684 056	18%
L'escart - Saint Loubès	1 017 070	1 062 872	1 092 444	2,8%
Bâche d'Yvrac	1 501 081	1 461 843	1 141 802	-22%
Volumes importés	0	0	0	
Volumes exportés	1 179	4 831	0	-100%
Total volumes mis en distribution	4 981 298	4 811 969	4 735 512	-1,6%

3.3. Volumes consommés et rendement

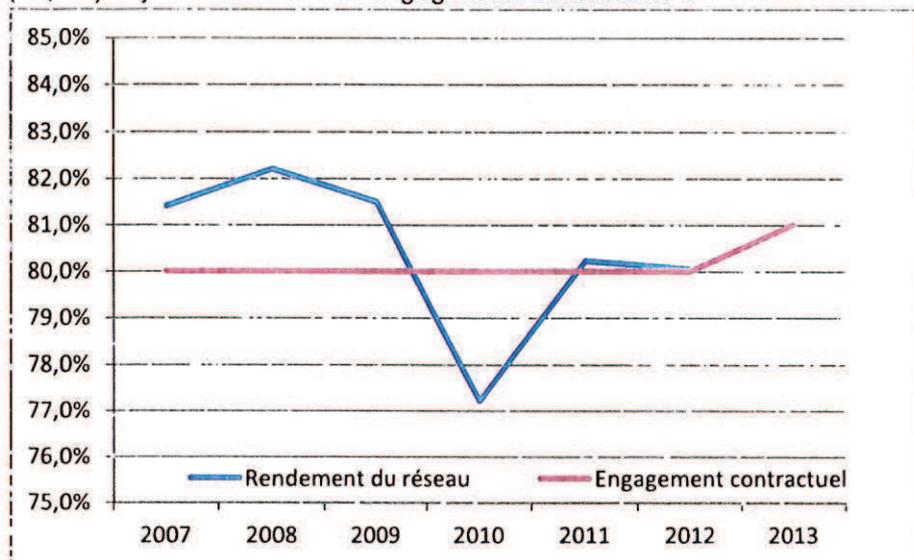
(sur l'année civile)

	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012 (%)
Volumes produits	4 982 477	4 816 800	4 735 512	-1,7%
Volumes importés	0	0	0	
volumes exportés	1 179	4 831	0	
Volumes mis en distribution	4 981 298	4 811 969	4 735 512	-1,6%
Volumes comptabilisés entre 2 relèves	3 730 307	3 834 139	3 678 517	
dont remise pour fuite	37 564	58 322	67 873	
Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile	3 802 224	3 775 097	3 736 946	-1,0%
Consommation sans comptage estimée	32 500	72 731	46 000	
Volumes de service	11 000	11 400	7 400	
Volumes consommés autorisés	3 845 724	3 859 228	3 790 346	-1,8%
Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)	19,1	19,1	18,4	-3,7%
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	5,9	5,1	4,8	-5,5%
Indice linéaire de pertes (m3/jour/km)	5,6	4,7	4,6	-2,7%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	77,21%	80,22%	80,04%	-0,2%

Le bilan hydraulique 2012 est le suivant :



Le rendement 2012 est supérieur à l'engagement fixé par le décret du 27 janvier 2012 (73,7%) et juste conforme à l'engagement contractuel :



3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2012, plus de 180 prélèvements ont été analysés dans le cadre réglementaire et de l'autocontrôle réalisé par Lyonnaise des Eaux.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements	124	129
Nombre de prélèvements non conformes	1	4
Taux de conformité	99,2%	96,9%

Quatre dépassements sur le paramètre fluor ont été observés sur la production d'Yvrac et sur le réseau le 03/04 et le 09/11 (1,52 à 1,55 mg/L pour une norme à 1,5 mg/L) ; les réglages du mélange des eaux sur la station de Bois Haut ont été vérifiés.

Un dépassement sur le paramètre Entérocoques a été observé en juin 2012 ; la contre-analyse s'est avérée satisfaisante.

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012 (%)
Nombre de fuites réparées				
sur branchement	399	439	375	-15%
sur canalisation	50	69	82	19%
Recherches de fuites				
Linéaire contrôlé (km)	NC	501,2	614,8	23%
Nombre de fuites localisées	NC	269	223	-17%

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 1 917 ml de canalisations en 2012.

Renouvellement des canalisations	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012 (%)
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	5 300	11 930	2 267	1 878	1 917	2%
Cumul sur 5 ans (ml)	NC	27 130	29 397	25 075	23 292	-7%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	NC	1,00%	1,07%	0,91%	0,82%	-9%

5 516 compteurs ont également été renouvelés en 2012 par le Délégué dans le cadre de la mise en place de la télé-relève, ainsi que 125 branchements.

3.7. Les investissements réalisés

Le Délégué a poursuivi la mise en place de dispositifs de télé-relevé des compteurs des abonnés (14 767 compteurs équipés au 31/01/13).

Le Syndicat a installé des débitmètres de sectorisation.

Des travaux de réfection du génie civil et de l'hydraulique des chambres à vannes des deux bâches de la station de Bois haut (Yvrac) ont été réalisés par le Syndicat.

3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012 (%)
Nombre de branchements en plomb supprimés	420	146	-	-100%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	851	705	705	0%
Pourcentage de branchement en plomb restant	3,60%	2,90%	3,03%	4%

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Tranche 57 – Extension et renouvellement de réseau, renouvellement de branchements en plomb	1 100 000 € HT
Marché à bon de commande	400 000 € HT
Usine de traitement d'eau potable de Cabet	1 000 000 € HT

3.10. Détail sur l'indicateur connaissance et gestion patrimoniale du réseau (P103.2)

Catégorie	Points obtenus en 2011	Points obtenus en 2012
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année de pose...)	10	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs) et des servitudes	10	10
Localisation des branchements pour chaque tronçon du réseau sur plan cadastral	0	0
Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement de branchements	10	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (avec estimatif chiffré et sur au moins 3 ans)	0	0
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement	0	0
TOTAL	70	70

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1er janvier 2012	Tarifs au 1er janvier 2013
Part Délégitaire			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs Ø 15 mm	34,32 €	31,30 €
	compteurs Ø 20 mm	58,88 €	74,32 €
	compteurs Ø 30 mm	101,82 €	167,06 €
	compteurs Ø 40 mm	142,32 €	233,52 €
	compteurs Ø 60 mm	260,08 €	426,72 €
	compteurs Ø 80 mm	331,26 €	640,06 €
	compteurs Ø 100 mm	591,34 €	1 280,16 €
	compteurs Ø 150 mm	944,68 €	2 560,32 €
	compteurs Ø 200 mm	1 418,24 €	5 120,62 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 50 m3	0,5678 €	0,5003
	De 51 à 250 m3		0,5195
	Au-delà de 250 m3		0,5296
Abonnement "industriel" (compteur équipé de Cello)			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs Ø 100 mm	591,34 €	Tarifs supprimés
	compteurs Ø 150 mm	944,68 €	
	compteurs Ø 200 mm	1 418,24 €	
	supplément télégestion pour conso > 6000 m3 par an	1 357,36 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0 à 6000 m3	0,3338 €	
	> 6000 m3	0,4284 €	
Part Collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	compteurs Ø 15 mm	7,96 €	11,00 €
	compteurs Ø 20 mm	11,50 €	15,00 €
	compteurs Ø 30 mm	19,46 €	25,00 €
	compteurs Ø 40 mm	29,18 €	35,00 €
	compteurs Ø 60 mm	44,22 €	52,00 €
	compteurs Ø 80 mm	54,82 €	65,00 €
	compteurs Ø 100 mm	83,12 €	100,00 €
	compteurs Ø 150 mm	106,12 €	125,00 €
	compteurs Ø 200 mm	212,21 €	250,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 0 à 50 m3	0,3200 €	0,3200 €
	De 51 à 250 m3		0,3600 €
	Au-delà de 250 m3		0,4000 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)		0,0924 €	0,0942 €
Redevance pollution (€/m3)		0,2930 €	0,3000 €
TVA		5,50%	5,50%

Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération en date du 27 mars 2007 pour les tarifs 2012, et par une délibération du 27 novembre 2012 pour les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2013.

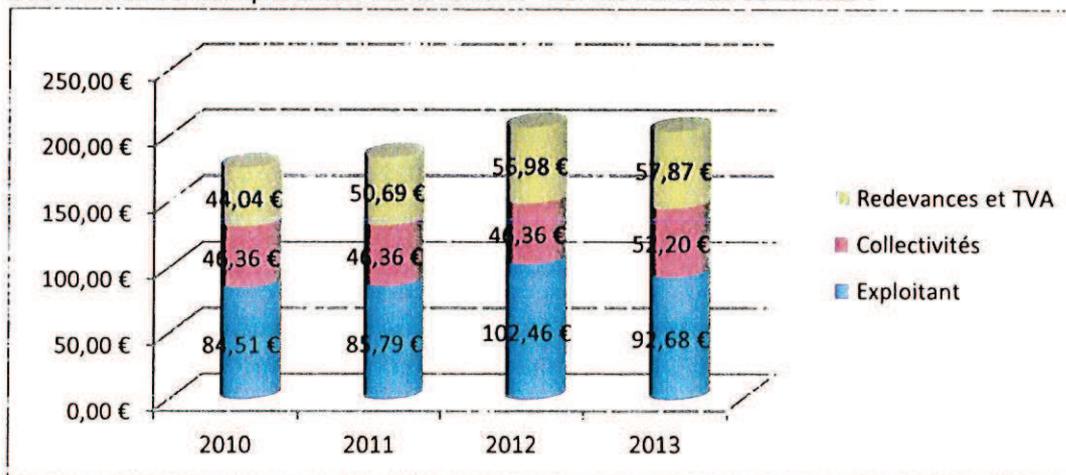
4.2. La facture d'eau 120 m³

	au 1er janvier 2012		Au 1er janvier 2013		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	34,32 €	34,32 €	31,30 €	31,30 €	-8,8%
Part de la Collectivité	7,96 €	7,96 €	11,00 €	11,00 €	38,2%
Consommation					
Part du Déléataire					
- 0 à 50 m ³	0,5678 €	28,39 €	0,5003 €	25,02 €	-11,9%
- Au-delà de 50 m ³	0,5678 €	39,75 €	0,5195 €	36,36 €	-8,5%
Part de la Collectivité					
- 0 à 50 m ³	0,3200 €	16,00 €	0,3200 €	16,00 €	0,0%
- Au-delà de 50 m ³	0,3200 €	22,40 €	0,3600 €	25,20 €	12,5%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement					
	0,0924 €	11,09 €	0,0942 €	11,30 €	1,9%
Redevance de pollution					
	0,2930 €	35,16 €	0,3000 €	36,00 €	2,4%
Total HT		195,07 €		192,18 €	-1,5%
TVA à 5,50%		10,73 €		10,57 €	-1,5%
Total Eau potable TTC		205,79 €		202,75 €	-1,5%
Soit le m³					
		1,71 €		1,69 €	-1,5%

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 202,75 € TTC au 1^{er} janvier 2013, en baisse de 1,5%. Cette baisse s'explique par :

- ✓ La baisse de la part délégataire obtenue dans le cadre de la négociation quadriennale,
- ✓ L'ajustement concomitant des tarifs du Syndicat,
- ✓ L'augmentation du montant des redevances « prélèvement » et « pollution domestique » décidée par l'Agence de l'Eau

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



4.3. Les recettes du Déléguataire

Recettes	2010	2011	2012	Evolution 2011-2012
Exploitation du service	2 358 959 €	2 631 252 €	2 985 500 €	13%
Travaux attribués à titre exclusif	348 100 €	364 370 €	310 500 €	-15%
Produits accessoires	110 960 €	135 060 €	141 700 €	5%
TOTAL	2 818 019 €	3 130 682 €	3 437 700 €	10%

L'augmentation des produits sur 2012 est liée à l'application de l'avenant n°2 en année pleine.

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2011	2012	Evolution
Ventes d'eau	1 400 078 €	1 427 485 €	2,0%
Autres produits de gestion courante	27 219 €	53 201 €	95%
Produits exceptionnels et financiers	94 122 €	3 €	-100%
Total	1 521 419 €	1 480 689 €	-2,7%

4.4.2. Les travaux réalisés en 2012

Investissements réalisés en 2012	Montant total HT
Tranche 56 - Extension et renouvellement – 2 503 ml	768 465 €
Travaux de sectorisation	475 800 €
Marché à bon de commande travaux non programmés - Extension et renouvellement - 657 ml	409 120 €
Modification hydraulique chambre anti-bélier - Station de Bois Haut	47 500 €
Dévoisement de réseaux dans le cadre de la LGV	286 750 €
Forage de Cabet - maîtrise d'œuvre et poste EDF	71 391 €
Travaux ou divers réalisés en amont et payés en 2012	400 000 €
Divers	29 010 €
TOTAL	2 488 036 €

Ces travaux ont fait l'objet de 64 889 € de subventions de la part du Conseil Général de Gironde, le solde étant financé par le budget du Syndicat.

4.4.3. Etat de la dette du service

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	4 066 036 €	6 443 407 €
Montant remboursé durant l'exercice	281 231 €	423 214 €
- dont en capital	125 563 €	200 585 €
- dont en intérêts	155 668 €	222 629 €

Un emprunt de 2,6 Millions d'Euros a été souscrit en 2012.

4.4.4. Amortissements réalisés en 2012

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable	632 938,00 €
Bâtiments	106 811,00 €
Matériels et divers	20 023,00 €
- Subventions	- 28 359,00 €
TOTAL	731 413,00 €

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2011	Valeur 2012	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	59 146	59 889	 1%
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	1,71 €	1,69 €	 -1,5%

5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2011	Valeur 2012	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	99%	 -0,8%	 1 non-conformité en 2012 sur le paramètre entérocoques
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100%	96,90%	 -3,1%	 4 non-conformités en 2012 sur le paramètre fluor
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	70	70		 Cf. détail au paragraphe 3.10

Indicateur	Définition	Valeur 2011	Valeur 2012	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	80,22%	80,04%	-0,2%	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,1 m3/j/km	4,8 m3/j/km	-5,5%	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,7 m3/j/km	4,6 m3/j/km	-2,7%	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,91%	0,82%	-9%	
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%		
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0033 €/m3	0,0046 €/m3	+40%	 12 216 € d'abandon de créances du Déléguataire (83 demandes reçues) + 4375 € de versement au FSL par la Collectivité
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une	0,46 u / 1000 abonnés	0 u / 1000 abonnés		 Source : RAD 2012

Indicateur	Définition	Valeur 2011	Valeur 2012	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)				
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	NC	NC		Donnée non fournie par le Délégué
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	3 ans	5,1 ans	 +70%	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,30%	0,37%	 +23%	
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	150,6 réclamations /1000 abonnés	119,8 réclamations /1000 abonnés	 -20%	 2945 « réclamations » reçues, écrites ou téléphoniques, y compris demandes d'intervention

**ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau
Adour Garonne**



Edition 2013 - Chiffres 2012

REDEVANCES - AIDES: l'agence de l'eau vous informe

Article 161 de la loi modifiée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement relative à la qualité de l'eau et de l'assainissement public et à la solidarité de bassin. L'agence de l'eau Adour-Garonne informe les usagers de l'eau et de l'assainissement sur les modalités de paiement de la redevance de pollution et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

➤ POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement

(loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

➤ COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

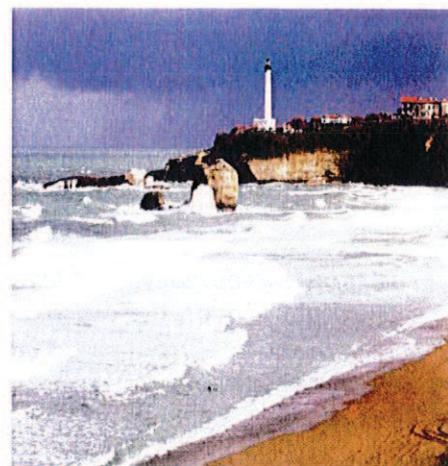
La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 252 millions d'euros dont 213 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2012 ?

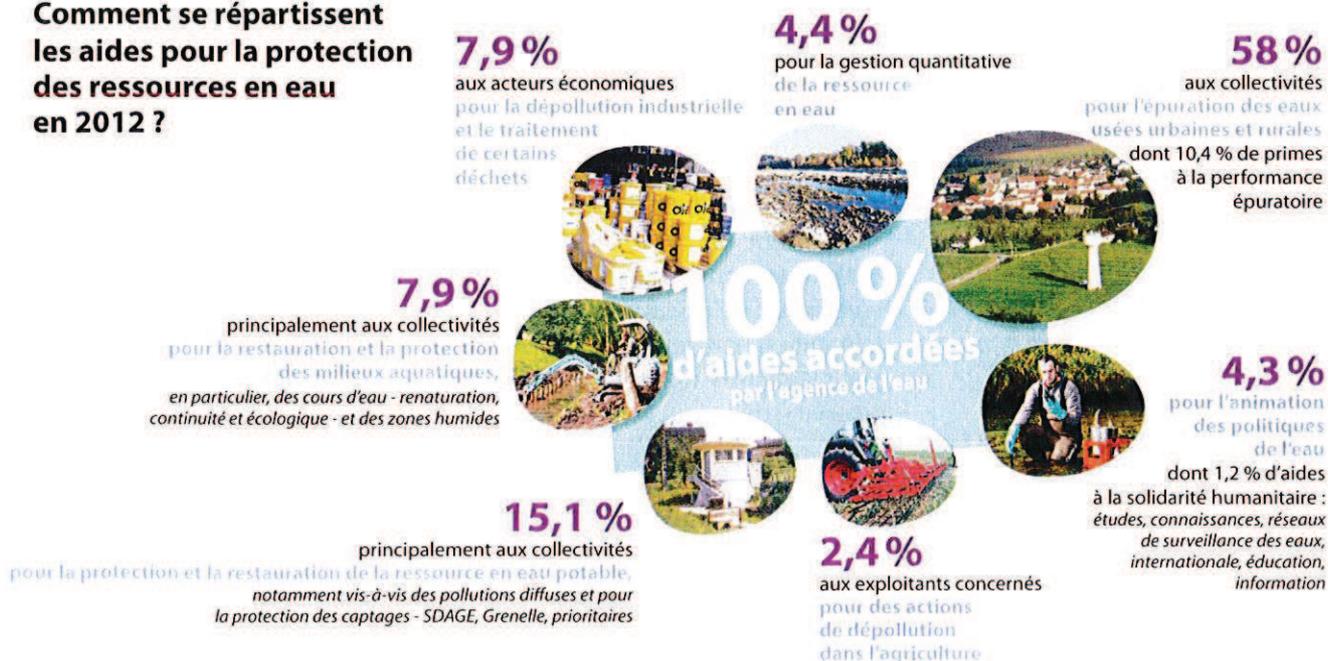


A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2012 ?





Exemples d'actions aidées en 2012 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Pour dépolluer les eaux

- 7 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 2 supérieures à 10 000 équivalent habitants.

Pour préserver les ressources en eau potable

- La définition des aires d'alimentation des 66 captages stratégiques du SDAGE est achevée : les plans d'actions territoriaux les concernant sont en cours de réalisation ou de définition.
- Sur le 9e programme, l'Agence aura financé 10 322 ha de mesures agroenvironnementales et 7164 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 7025 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 17 910 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 29 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71 % du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 74 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 73 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 53 opérations engagées dans une dizaine de pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 552 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 6,2 M€ pour la mise à disposition de 85 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage.

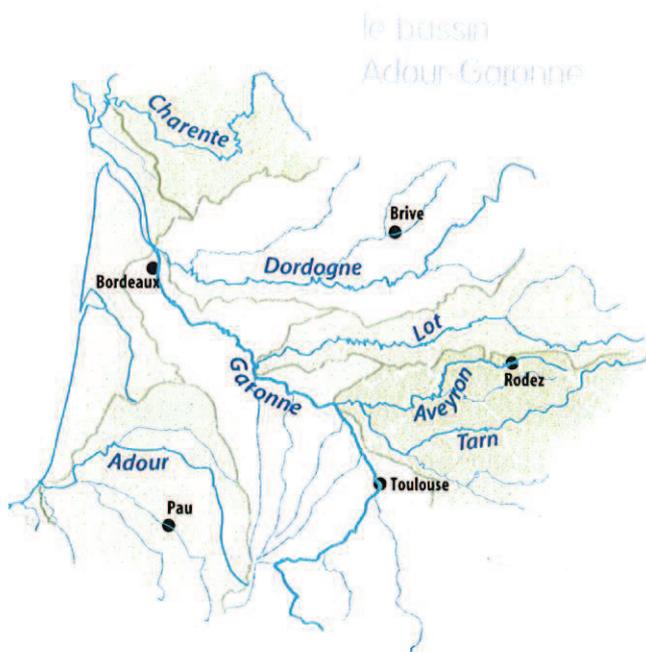


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour-Garonne
 90 rue du Férétra
 31078 Toulouse cedex 4
 Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité - Aquitaine et Midi-Pyrénées - et quatre en partie : 20% de l'Auvergne, 18% de la région Languedoc, 40% du et 50% de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural :
 sur les 6 917 communes,
 1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
 et 35 plus de 20 000 habitants,
 ces dernières rassemblant 28% de la population.

Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



Structure : Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Bouliac-Carignac-Cenac-Latresne

Synthèse

Mode de gestion du service de l'eau potable

Le service est géré en régie directe.

Communes desservies

4 communes desservies, dont 1 sur le territoire communautaire de la CUB : Bouliac. A compter du 1^{er} janvier 2013, le syndicat n'assure plus le service public d'eau potable pour la commune de Bouliac. En effet à cette date, le service public d'eau potable de la commune de Bouliac est géré par la Cub dans le cadre de son contrat de concession confié à la Lyonnaise des Eaux.

Nombre total d'abonnés du service de l'eau potable et d'habitants desservis

2012 : 5 125 abonnés, pour 11 950 habitants
dont 1 201 abonnés sur la commune de Bouliac.

volume facturé

2012 : 750 833 m3, soit un volume moyen de 146 m3/abonné

volume mis en distribution

2012 : 851 493 m3

volume prélevé dans la ressource

2012 : 860 653 m3

2011 : 884 812 m3

évolution : -2,7%

rendement (volume facturé / volume mis en distribution)

2012 : 88,2%

origine de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient de 3 forages implantés sur la commune de Latresne captant la nappe de l'éocène. L'eau prélevée subit un traitement de déferrisation biologique suivie d'une chloration.

qualité

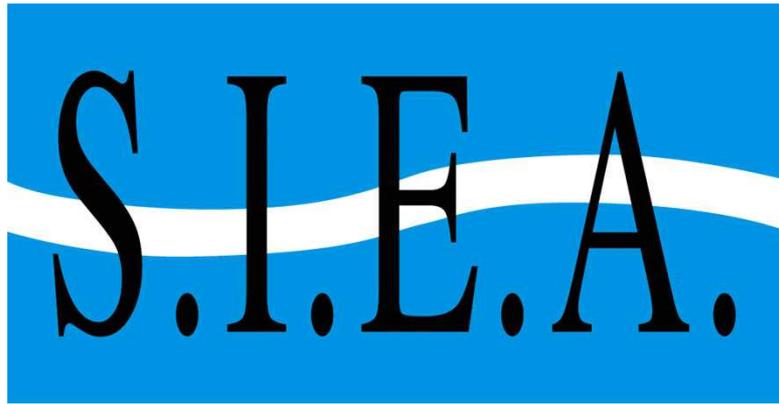
Le bilan établi par l'ARS indique que l'eau distribuée par le SIEA en 2012 a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 85,7% des paramètres physico-chimiques mesurés et pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés.

Prix pour 120m3 d'eau potable (hors assainissement)

2012 : 198 € TTC

Indicateurs du service de l'eau potable

			2012	2012
Code ONEMA	Indicateur	Unité	SIEA Latresne	Cub
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	11 950	689 624
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³	€TTC/m	1,65	2,12
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	70	94,7
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	%	88,2	82,5
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	74,5
P.155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	1,17	23



*SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'adduction d'Eau potable et d'Assainissement de
BOULIAC – CARIGNAN – CENAC – LATRESNE*

**RAPPORT SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ DU SERVICE**

ANNÉE 2012

SERVICE DE L'EAU POTABLE (p.2)

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (p.3)

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL COLLECTIF (p.2)

Préambule

L'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable résulte des textes suivants :

- ✚ **L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales** qui établit que les autorités organisatrices du service public de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter un rapport sur le prix et la qualité de ces services.
- ✚ **La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006** sur l'eau et les milieux aquatiques.
- ✚ **Le décret 2007-675 du 2 mai 2007** pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales qui identifient les indicateurs de performance et les éléments à fournir en fonction de la taille des services.
- ✚ **L'arrêté du 2 mai 2007** relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Bouliac, Carignan-de-Bordeaux, Cénac et Latresne (S.I.E.A.), est un syndicat mixte *à la carte*, qui gère en régie directe le pompage et la distribution de l'eau potable sur les communes de Bouliac, Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Latresne puis collecte et traite les eaux usées de ces mêmes communes excepté Bouliac.

En effet, le service de l'assainissement sur la commune de Bouliac dépend de la Communauté Urbaine de Bordeaux ayant affermé son service à la société Lyonnaise des Eaux.

Avec le départ de la Communauté Urbaine de Bordeaux au 1^{er} janvier 2013, le S.I.E.A ne gère plus à partir de 2013 le réseau d'eau potable de la commune de Bouliac.

Le S.I.E.A. est habilité à exercer **la compétence OBLIGATOIRE** suivante :

- ✚ **Eau Potable** (production, traitement, transport, distribution).

Le S.I.E.A. est habilité à exercer **les compétences OPTIONNELLES** suivantes :

- ✚ **Assainissement Collectif Eaux Usées** (collecte, transport, traitement, traitement et élimination des déchets issus des ouvrages de traitement des eaux usées) ;
- ✚ **Etude des Schémas Généraux d'assainissement** ;
- ✚ **Assainissement Non Collectif** pour le contrôle dans le cadre des pouvoirs dévolus aux communes ;
- ✚ **Défense Incendie** (délégation de la maîtrise d'ouvrage au S.I.E.A. pour le compte des communes pour les travaux intervenant sur le réseau d'eau potable).

SERVICE DE L'EAU POTABLE

I – COMPETENCES DU SIEA

- ✚ L'exploitation du service regroupe :
 - les relations avec les usagers (demandes d'abonnement, de réalisation de branchements, relevés, renseignements, conseils ...), la facturation et le recouvrement de la dette,
 - les travaux de branchements, les réparations, l'entretien et le fonctionnement continu des ouvrages,
 - les travaux de renouvellement de petits tronçons de canalisations anciennes.

- ✚ Il incombe également au Syndicat la responsabilité :
 - d'effectuer les travaux de renforcement et d'extension du réseau et la construction éventuelle de nouveaux ouvrages. Il assure les grosses réparations sur le réseau.
 - de la qualité de l'eau distribuée. Il peut se retourner contre l'auteur d'une éventuelle pollution.
 - des dommages liés à l'existence des ouvrages dont il est propriétaire.
 - des dommages matériels ou immatériels causés à un usager ou à un tiers, si la fourniture de l'eau a été interrompue, sauf en cas de force majeure.

II – INDICATEURS TECHNIQUES :

→ 3 forages sur la commune de Latresne captant la nappe de l'éocène :

- forage de Chiccand : 366 mètres (BRGM : 08273X0353)
- forage de Coulon : 341 mètres (BRGM : 08273X0262)
- forage de Maucoulet : 320 mètres (BRGM : 08273X0285)

→ 3 stations de traitement :

- station de Chiccand : déferrisation biologique suivie d'une chloration
- station de Coulon : déferrisation biologique suivie d'une chloration
- station de Maucoulet : déferrisation biologique suivie d'une chloration

→ Le stockage :

- bache de reprise de Maucoulet : 150 m³
- bache de reprise de Coulon : 250 m³
- réservoir de Chiccand 1 : 380 m³
- réservoir de Chiccand 2 : 650 m³
- réservoir de Cérès : 475 m³
- réservoir de Vialle : 980 m³ (exploitation de ce réservoir jusqu'au 31/12/2012)
- château d'eau de Sonney : 600 m³

*Remarque : Le synoptique du réseau d'eau potable est visible en **Annexe n°1***

*Les plans des réseaux d'adduction d'eau potable de chaque commune sont présents en **Annexe n°2***

→ Nombre d'habitants (dernier recensement INSEE) :

- Bouliac : 3142
- Carignan-de-Bordeaux : 3559
- Cénac : 1902
- Latresne : 3347

Soit une population totale de 11 950 habitants.

→ Nombre de branchements d'eau potable (en service):

- Bouliac : 1201
- Carignan-de-Bordeaux : 1550
- Cénac : 820
- Latresne : 1554

Soit un total de 5 125 branchements.

Depuis 2010, la mensualisation a été mise en place, ainsi, le détail du nombre de branchements est le suivant :

	Nombre de branchements				
	Communaux	Spéciaux	Normaux	Mensualisés	Total
Bouliac	23	17	1 049	112	1 201
Carignan	26	10	1 084	430	1 550
Cénac	13	7	598	202	820
Latresne	46	20	1 244	244	1 554
Total	108	54	3 975	988	5 125

Pourcentage de mensualisés :

- Bouliac : 9,3 %
- Carignan-de-Bordeaux : 27,7 %
- Cénac : 24,6 %
- Latresne : 15,7 %
- **TOTAL : 19,3 %**

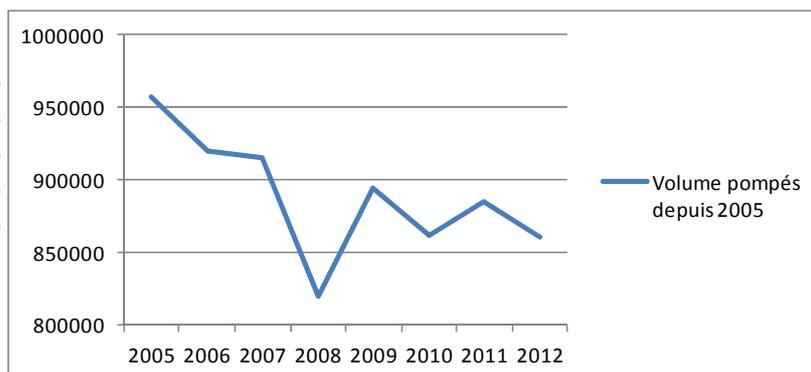
→ Volumes pompés (eau brute) :

- forage de Chiccand : 320 579 m³
- forage de Coulon : 378 392 m³
- forage de Maucoulet : 161 682 m³

Soit un total de 860 653 m³ d'eau brute pompée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Rappel historique :

- 2005 : 957 147 m³
- 2006 : 920 187 m³
- 2007 : 915 861 m³
- 2008 : 819 694 m³
- 2009 : 894 178 m³
- 2010 : 861 281 m³
- 2011 : 884 812 m³



→ Débit des exhaures :

- forage de Chiccand : 3560 heures de fonctionnement soit 119 m³/h
- forage de Coulon : 2 697 heures de fonctionnement soit 106 m³/h
- forage de Maucoulet : 1 277 heures de fonctionnement soit 127 m³/h

Soit une moyenne de **117 m³/h**

→ Volumes utilisés pour le lavage des filtres :

- station de Chiccand : 5 280 m³ (132 lavages)
 - station de Coulon : 2 160 m³ (54 lavages)
 - station de Maucoulet : 1 720 m³ (43 lavages)
- 9 160 m³**

Soit un volume total d'eau traitée sortie déferrisation de 851 493 m³.

→ Importation ou exportation d'eau brute ou traitée :

Aucun achat ou vente d'eau du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

→ Estimation des volumes utilisés mais non facturés :

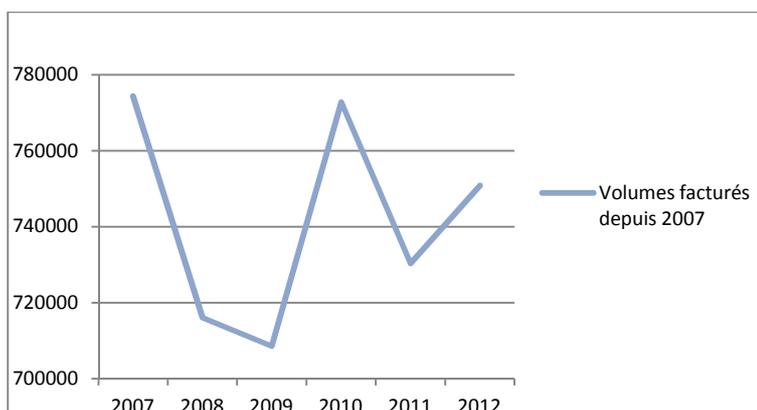
- lavage des filtres des stations de traitement d'eau potable : 9 160 m³
 - utilisation d'eau par l'unité mobile de déshydratation des boues : 500 m³
 - utilisation d'eau au niveau des stations (nettoyage, exploitation, ...) : 500 m³
 - vidanges et nettoyage de réservoirs : 1 500 m³
 - hydrocurages et nettoyages de réseaux d'assainissement : 500 m³
 - utilisation d'eau par des sociétés (vidange, balayage, T.P., ...) : 700 m³
 - purges sur le réseau de distribution : 600 m³
 - essais des poteaux incendie : 1 500 m³
 - dégrèvements : 4 658 m³
 - compteurs bloqués : 2 000 m³
- 21 618 m³**

→ Volumes d'eau facturés :

Dorénavant, le relevé de l'ensemble des compteurs est réalisé durant les mois de septembre octobre. En effet, en cas de période estivale sèche et chaude entraînant des consommations excessives, les recettes liées aux dépenses de production sont aussitôt recouvrées via la facturation réalisée à l'automne.

→ Volume d'eau facturé par commune en 2012 :

Commune	Volumes facturés (m ³)	Nombre de branchements
Bouliac	205 246	1 201
Carignan	204 824	1 550
Cénac	110 993	820
Latresne	229 770	1 554
Total	750 833	5 125



→ Statistiques :

- volume moyen annuel facturé par branchement : $750\,833 / 5\,125 = 146\text{ m}^3$
- volume moyen annuel facturé par habitant : $750\,833 / 11\,950 = 63\text{ m}^3$
- volume moyen journalier facturé par habitant : $63 / 365 = 173\text{ l/j/hab.}$

→ Rendement de réseau d'eau potable Année 2012 :

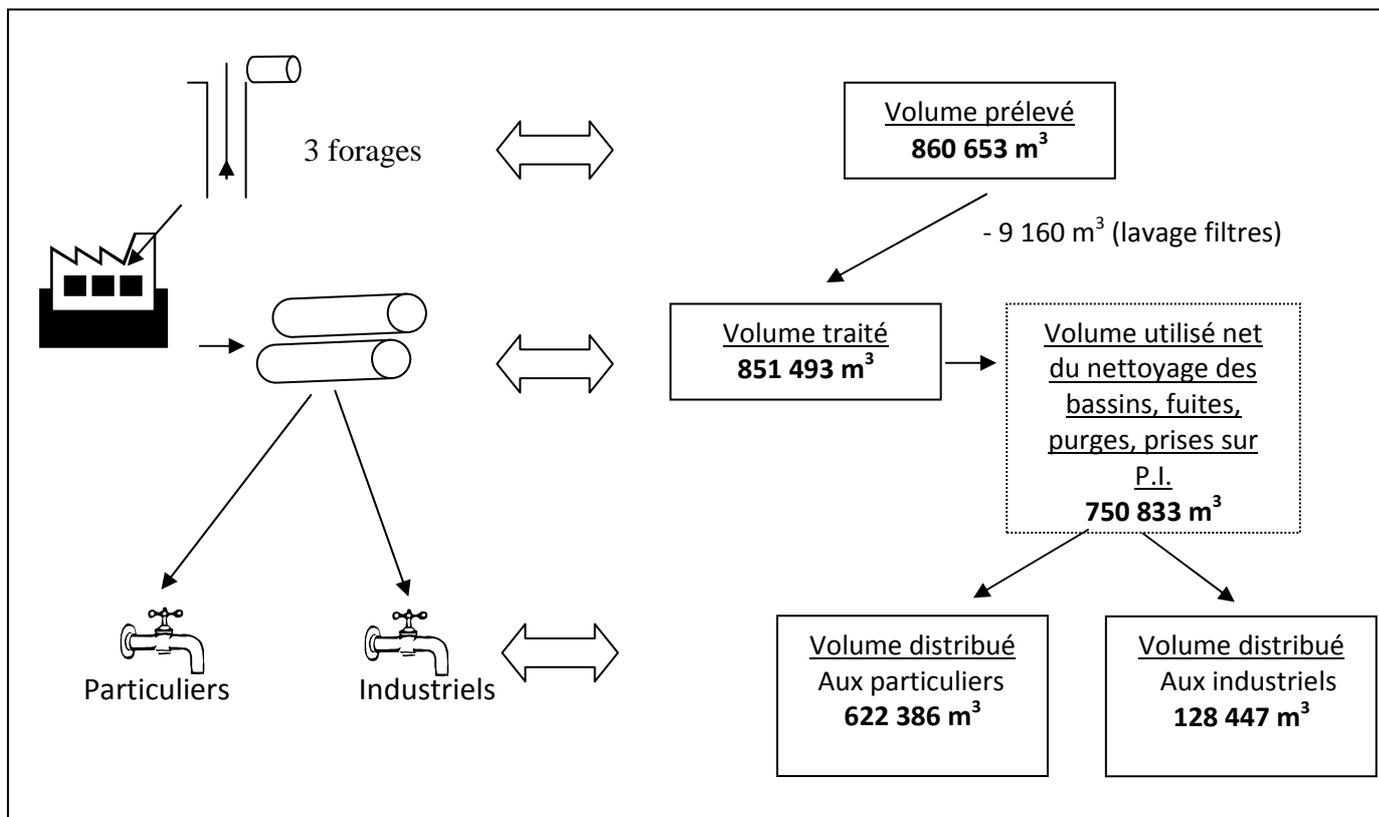
+	volume d'eau brute sur une année :	860 653 m ³
+	volume d'eau traitée sur une année :	851 493 m ³
+	volume d'eau facturée :	750 833 m ³

- rapport volume facturé / volume d'eau traitée : 88,2 %

→ Qualité de l'eau :

Voir **Annexe n°3**

Récapitulatif de l'année 2012 :



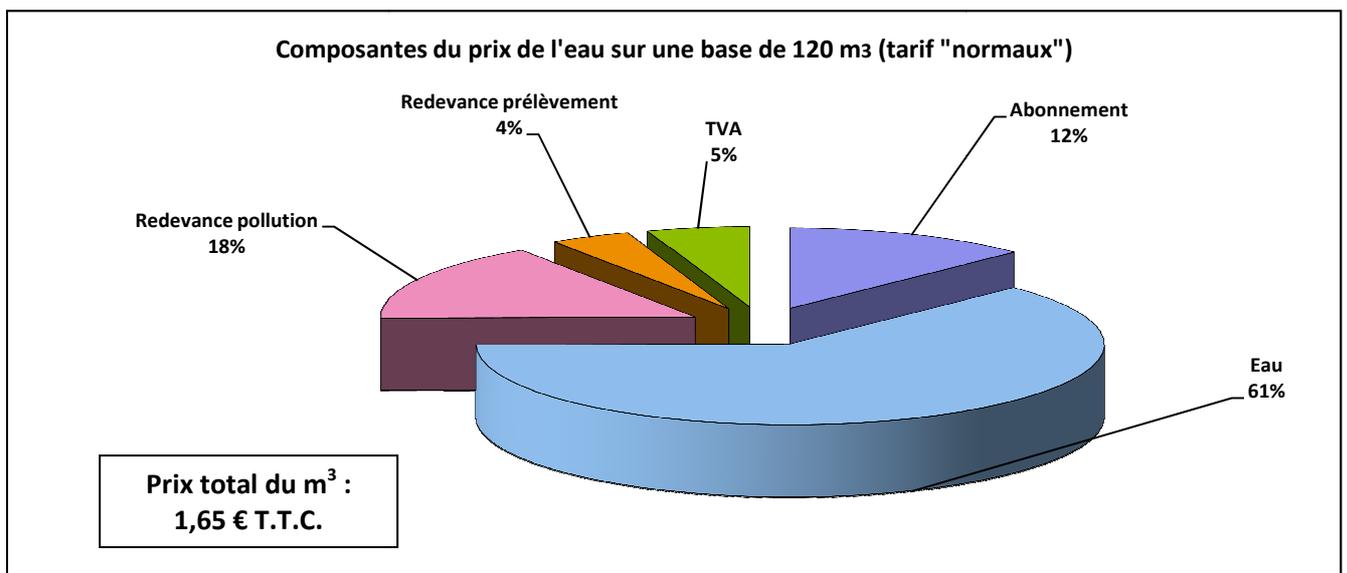
III – INDICATEURS FINANCIERS :

→ Méthode de facturation de l'eau potable :

- 1^{er} semestre :
Facture estimative calculée sur la base de 50 % de la dernière consommation annuelle connue (1^{er} semestre).
- 2^{ème} semestre :
Facture calculée en fonction de la consommation réelle relevée sur le compteur avec l'acompte précédent déduit.

→ Tarifs en vigueur :

- Eau :
Usagers « normaux » : 1,00 € H.T. / m³
Usagers « communaux » : 0,97 € H.T. / m³
Usagers « gros consommateurs » : 1,07 € H.T. / m³
- Abonnement : de 12,20 € H.T. à 100 € selon le diamètre du compteur pour 6 mois
- Redevance Agence de l'Eau Pollution :
Tarif identique pour les quatre communes formant le Syndicat : 0,293 €/m³
- Redevance Agence de l'Eau Prélèvement : 0.0682 € H.T. / m³
- T.V.A. : 5,50 %



→ Présentation d'une facture type :

Voir **Annexe n°4**

→ Coût d'un branchement individuel d'eau potable :

Il n'existe pas de prix forfaitaire pour la réalisation de branchement individuel. En effet, le coût du branchement est relatif aux travaux à entreprendre.

Les travaux de branchements sont réalisés par l'entreprise titulaire du marché à bons de commande. Ce marché a été conclu pour une durée de trois ans.

→ Dépenses d'investissement réalisées en 2012 :

- Travaux sur stations :	58 645,91 € H.T.
- Travaux sur réseaux :	37 270,47 € H.T.
- Outillage industriel :	1 690,00 € H.T.
- Moteurs et pompes :	12 125,00 € H.T.
- Renforcement Chemin d'Arcain à Latresne :	82 237,96 € H.T.
- Réhabilitation Avenue de Latresne à Cénac :	88 756,80 € H.T.

→ Dépenses d'investissement inscrites au budget en 2013 :

- Travaux sur stations :	60 000,00 € H.T.
- Travaux sur réseaux :	98 000,00 € H.T.
- Outillage industriel :	5 000,00 € H.T.
- Moteurs et pompes :	24 000,00 € H.T.
- Achat d'un nouveau véhicule SIEA	13 000,00 € H.T.
- Travaux d'isolation de la commune de Bouliac :	20 000,00 € H.T.
- Réhabilitation Avenue de Latresne à Cénac :	20 000,00 € H.T.
- Sectorisation du réseau d'eau potable	200 000,00 € H.T.
- Rénovation Château d'eau Sonney :	120 000,00 € H.T.
- Réhabilitation Chemin Sonney Partie 1 à Carignan :	90 000,00 € H.T.
- Réhabilitation Chemin Sonney Partie 2 à Carignan :	50 000,00 € H.T.
- Réhabilitation Chemin de Peyroulet à Carignan :	150 000,00 € H.T.
- Réhabilitation Avenue de la République à Cénac :	90 000,00 € H.T.
- Réhabilitation Route de Carignan à Latresne :	80 000,00 € H.T.

III – INDICATEURS DE PERFORMANCE :

→ Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie:

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j, c'est le pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique.
- ✓ Et le cas échéant, ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du Code de la Santé Publique.

Le bilan du contrôle sanitaire effectué durant l'année 2012 permet de conclure que l'eau distribuée est conforme à 100 % aux limites de qualité microbiologique fixées par la réglementation en vigueur pour les 33 prélèvements réalisés sur les stations de traitement et le réseau de distribution.

→ Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j, c'est le pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la Santé Publique.
- ✓ Et le cas échéant, ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du Code de la Santé Publique.

Le bilan du contrôle sanitaire effectué durant l'année 2012 permet de conclure que l'eau distribuée est conforme à 85,7% aux limites de qualité physico-chimique fixées par la réglementation en vigueur pour les 49 prélèvements réalisés sur les stations de traitement et le réseau de distribution.

L'eau distribuée sur le Syndicat présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ Absence de contamination bactériologique ;
- ✓ Teneurs en pesticides inférieures au seuil de détection ;
- ✓ Taux de nitrates très faible, < 1,5 mg/l (limite fixée à 50 mg/l) ;
- ✓ Une dureté moyenne entre 17 et 22° F qui permet de qualifier cette eau de peu calcaire ;
- ✓ La teneur en aluminium est inférieure au seuil de détection ;
- ✓ La teneur moyenne en fluor est conforme et est de 1,4 mg/l (limite fixée à 1,5 mg/l).

→ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

Cet indice varie de 0 à 100 en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C ci-dessous.

Critères	Indice	Indice attribué au Syndicat
Partie A		
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus)	0	0
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
TOTAL A	30	30

Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A :

B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau (40 points supplémentaires au maximum)		
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	+ 10	+ 10
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	+ 10	
localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	+ 10	+ 10
localisation des branchements sur la base du plan cadastral	+ 10	
C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)		
+ 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement). (0 pour une réalisation partielle)	+10	
+ 10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements (0 pour une réalisation partielle)	+10	+10
+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans	+10	+10
+ 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	+10	
TOTAL A+B+C		70

→ Rendement du réseau de distribution :

Cet indicateur inclut des volumes estimés (volume sans comptage et volume de service), et il est donc plus difficile à comparer, même s'il renseigne sur une utilisation efficace de la ressource.

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable, et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Rendement = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100

Volume consommé : 750 833 m³

Volume produit : 851 493 m³

Rendement : 88,2 %

→ Indice linéaire des volumes non comptés :

Il s'agit de mieux connaître les volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements dans la ressource en eau. La valeur et l'évolution de cet indice reflètent le redéploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis à distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice = (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte/365

Volume mis en distribution : 851 493 m³

Volume comptabilisé : 750 833 m³

Longueur de réseau : 149 km

Nombre de jours : 365

Indice : 1,85 m³/km/jour

→ L'indice linéaire de perte en réseau :

Cet indice reflète la politique de maintenance et de renouvellement du réseau tout en luttant contre les volumes détournés et en améliorant la précision du comptage.

Les pertes sont constituées, d'une part, des pertes apparentes (volume détournés sur le réseau, volume résultant des défauts de comptage) et, d'autre part, des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs).

Indice = (volume mis en distribution – volume autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365

Volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volumes vendus en gros

Volume mis en distribution = 851 493 m³ (pas de volume acheté ni vendu)

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau = 750 833 + 16 960 m³ = 767 793 m³

Longueur de réseau : 149 km

Nombre de jours : 365

Indice : 14,12 m³/km/jour

→ Le taux moyen de renouvellement des réseaux :

Cet indicateur mesure le "maintien de la valeur du patrimoine" de la collectivité.

C'est le rapport entre le linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte (hors branchements).

Linéaire renouvelé : 7,344 km

Linéaire de réseau : 149 km

Taux = (longueur cumulée du linéaire renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (longueur du réseau de desserte au 31/12/N) x 100

Taux = 7,344/5/149x100

Taux = 4,95 % sur 5 ans, soit 0,99 % renouvelé par an.

→ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :

Cet indicateur permet de quantifier l'impact du financement des personnes en difficulté.

C'est le montant en euros des abandons de créances ajouté du montant en euros des versements à un fond de solidarité divisé du volume facturé.

Montant des abandons de créance pour l'année 2012: 4799,54 € T.T.C.

Montant des versements à un fond de solidarité en 2012 : 204,47 € T.T.C.

Volume facturé 2012 : 750 833 m³

Montant : 0,0066 €/m³

→ Indice d'avancement de la protection de la ressource :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'avancement (en pourcentage) de la démarche administrative (réglementation) et opérationnelle de protection de la ressource en eau.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

Critères	Indice	Indice attribué
Aucune action	0 %	
Études environnementale et hydrogéologique en cours	20 %	
Avis de l'hydrogéologue rendu	40 %	
Dossier recevable déposé en préfecture	50 %	
Arrêté préfectoral	60 %	
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005	80 %	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100 %	

→ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :

C'est le nombre de coupures, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 h à l'avance.

Cet indice est relatif au service rendu à l'utilisateur. Il traduit la capacité du service à assurer la continuité du service public.

Les coupures d'eau prises en compte sont :

- les coupures consécutives à un incident sur le réseau
- les coupures décidées en cas de non conformité de l'eau distribuée

Indice = (nombre de coupures non programmées / nombre d'abonnés) x 1 000

Nombre de coupures non programmées : 10

Nombre d'abonnés : 5 125

Indice = 1,95 ‰

→ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jour sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demande d'ouverture d'un branchement pour lequel le délai est respecté.

En 2012, 46 branchements nouveaux d'eau potable ont été réalisés dans les temps.

Taux : 100 %

→ L'extinction de la dette :

N°	Emprunts ventilés par type de taux	Organisme prêteur	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2012	Capital restant dû au 31/12/2012	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts payés au cours de l'exercice	% par type de taux selon le capital restant dû
23	Travaux Av. Libération	CRCAM Gironde	130 000,00	62 730,83	53 422,04	4,63	2 904,44	6,56 %
24	Tranches de travaux 2005, Cénac, Latresne, Vialle	Dexia	300 000,00	193 495,11	174 787,47	3,44	6 656,23	21,48 %
25	Travaux AEP Secteur Mons (Cénac)	CRCAM Gironde	200 000,00	154 214,81	142 815,45	4,06	6 261,12	17,55 %
26	Jeandey (Latresne) - Beaugey (Carignan)	Dexia	300 000,00	242 311,56	231 901,59	4,80	11 630,95	28,50 %
27	Diagnostic AEP	Caisse d'Epargne	35 000,00	28 752,39	26 888,79	4,46	1 282,36	3,30 %
28	Rue Verdun Carignan	Caisse d'Epargne	200 000,00	192 000,00	184 000,00	3,90	7 488,00	22,61 %
TOTAL			1 165 000,00	873 504,70	813 815,34		36 223,10	100 %

→ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice 2012, sur les factures au titre de l'année 2011 (uniquement concernant la distribution de l'eau).

Taux = (montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N) / (chiffre d'affaire TTC facturé au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N) x 100

Taux = 18 564,70 / 999 862,57 x 100

Taux = 1,86 %

→ Taux de réclamations :

Il traduit le "taux d'insatisfaction" des abonnés. C'est le nombre de réclamations des abonnés laissant une trace écrite / nombre des abonnés x 1000

Les réclamations prises en compte sont de toutes natures, à l'exception de celles relatives au prix de l'eau :

- ✓ réclamations écrites correspondant à des écarts ou non conformité vis à vis de l'application du règlement de service
- ✓ réclamations liées à la qualité de l'eau (couleur, odeur...), la qualité du service (pression, fuites...), la facturation (mode de paiement....)...

Toutes les réclamations même injustifiées doivent être prises en compte.

Il est nécessaire de mettre en place un dispositif fiable d'enregistrement des réclamations avec une procédure et une organisation validée.

Taux = $6 / 5125 \times 1000$

Taux = 1,17 ‰

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est rappelé que le service de l'assainissement sur la commune de Bouliac dépend de la Communauté Urbaine de Bordeaux et non du S.I.E.A.

I – INDICATEUR TECHNIQUE :

→ 2 stations d'épuration :

- station de Latresne :

- ✚ 4000 équivalents habitants
- ✚ type de traitement : boues activées par aération prolongée
- ✚ cette station collecte puis traite les eaux usées de Cénac, Latresne et une partie de Carignan-de-Bordeaux.

La construction d'une nouvelle station d'épuration sur Latresne a été délibérée à l'unanimité par le Conseil syndical le 10 novembre 2010.

Cette nouvelle station, d'une capacité nominale de 6 000 équivalents-habitants, possèdera un type de traitement des eaux usées par boues activées à aération prolongée avec traitement des boues sur place et rejet des effluents traités en Garonne.

Les travaux de construction ont débuté en 2012.

- station de Carignan-de-Bordeaux :

- ✚ 3000 équivalents habitants
- ✚ type de traitement : boues activées par aération prolongée
- ✚ cette station collecte puis traite les eaux usées de Carignan-de-Bordeaux

→ Réseau d'assainissement collectif :

✓ Carignan de Bordeaux :

- ✚ 17,627 km de réseau de collecte dont 1,782 de réseau unitaire
- ✚ 3,497 km de réseau de refoulement
- ✚ 6 Déversoirs d'orage ou trop-pleins

✓ Cénac :

- ✚ 12,620 km de réseau de collecte
- ✚ 2,646 km de réseau de refoulement
- ✚ 2 Déversoirs d'orage ou trop-pleins

✓ Latresne :

- ✚ 15,148 km de réseau de collecte
- ✚ 1,927 km de réseau de refoulement
- ✚ 2 Déversoirs d'orage ou trop-pleins

*Rq : Les plans des réseaux d'assainissement collectif eaux usées sont visibles en **Annexe n°5***

→ Postes de relevage :

- Carignan de Bordeaux : 12 postes
- Cénac : 7 postes
- Latresne : 5 postes

24 postes

→ Devenir des boues de stations :

- Carignan-de-Bordeaux : déshydratation puis compostage sur un centre agréé
- Latresne : déshydratation puis compostage sur un centre agréé

→ Nombre de branchements d'assainissement:

	Branchements ass ^t	Branchements eau	% raccordés
Carignan-de-Bordeaux	1 211	1 550	78 %
Cénac	563	820	69 %
Latresne	872	1 554	56 %

Soit un total de 2 646 branchements d'assainissement.

En 2010, la mensualisation a été mise en place, elle s'est poursuivie en 2011 et 2012 avec de nouveaux mensualisés. Le détail du nombre de branchements est le suivant :

	Nombre de branchements				Total
	Communaux	Spéciaux	Normaux	Mensualisés	
Carignan	16	5	818	372	1 211
Cénac	7	4	385	167	563
Latresne	28	15	661	168	872
Total	51	24	1864	707	2 646

Pourcentage de mensualisés :

- Carignan-de-Bordeaux : 30,7 %
- Cénac : 28,6 %
- Latresne : 19,3 %
- **TOTAL : 26,7 % (21,0 % en 2011)**

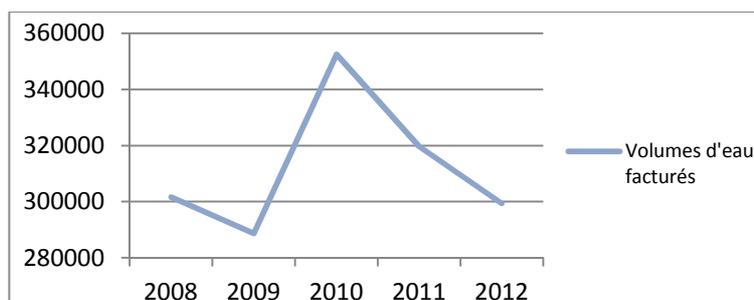
→ Volumes estimés d'eaux usées facturées :

- Carignan-de-Bordeaux : 125 738 m³
- Cénac : 62 949 m³
- Latresne : 110 649 m³

Soit un total de 299 336 m³.

Rappel historique :

- 2008 : 301 641 m³
- 2009 : 288 723 m³
- 20010 : 352 554 m³
- 2011 : 319 780 m³

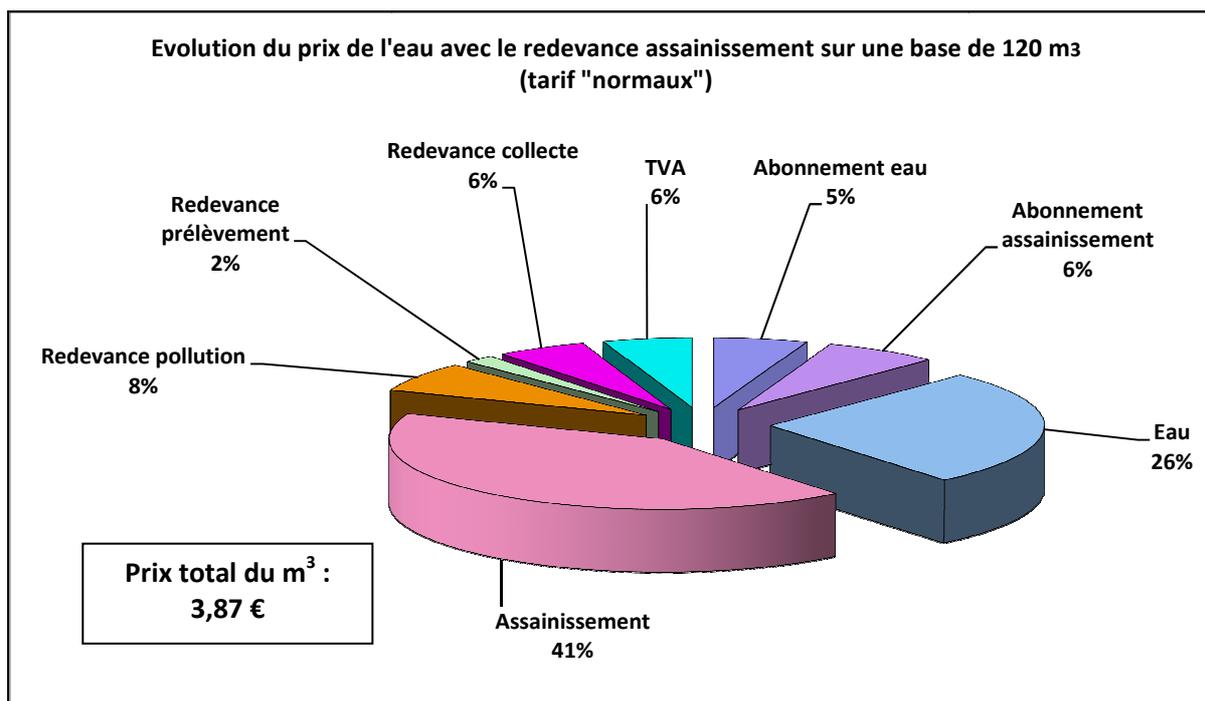


II – INDICATEURS FINANCIERS :

→ Tarifs en vigueur :

La facturation et la tarification de l'assainissement sur la commune de Bouliac sont effectuées par la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Lyonnaise des Eaux.

- Assainissement : Toutes catégories : 1,60 € H.T. / m³
- Abonnement : 30,00 € H.T. pour 6 mois
- Redevance Collecte Agence de l'Eau : 0,220 € / m³
- T.V.A. : 7,0 %



→ Présentation d'une facture type :

Voir **annexe n°6**

→ Prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau : 5 845,00 €

→ Coût d'un branchement individuel d'assainissement :

Il n'existe pas de prix forfaitaire pour la réalisation de branchement individuel. En effet, le coût du branchement est relatif aux travaux à entreprendre.

Les travaux de branchements sont réalisés par l'entreprise titulaire du marché à bons de commande. Ce marché a été conclu pour une durée de un an renouvelable une fois.

Le montant de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) est de 1500 € par logement.

→ Dépenses d'investissement réalisées en 2012 :

✓ Travaux sur stations	10 177,00 € H.T.
✓ Matériels divers :	2 480,00 € H.T.
✓ Moteurs et pompes :	5 535,42 € H.T.
✓ Hors tranche	33 637,55 € H.T.
✓ Réhabilitation Chemin Maucoulet à Latresne :	9 315,95 € H.T.
✓ Réhabilitation Avenue Roquebrune à Cénac :	173 413,50 € H.T.
✓ Canalisation rejet Garonne :	374 466,11 € H.T.
✓ Réhabilitation Avenue Latresne à Cénac :	262 286,17 € H.T.
✓ Réhabilitation Chemin Lestey à Latresne	204 061,98 € H.T.
✓ Station d'épuration Latresne :	461 598,48 € H.T.

→ Dépenses d'investissement inscrites au budget en 2013 :

✓ Travaux sur stations	20 000,00 € H.T.
✓ Travaux sur réseaux	200 000,00 € H.T.
✓ Matériels divers :	10 000,00 € H.T.
✓ Moteurs et pompes :	50 000,00 € H.T.
✓ Hors tranche	92 779,55 € H.T.
✓ Réhabilitation Chemin Maucoulet à Latresne :	260 000,00 € H.T.
✓ Réhabilitation Avenue Roquebrune à Cénac :	32 000,00 € H.T.
✓ Réhabilitation Avenue Latresne à Cénac :	47 000,00 € H.T.
✓ Réhabilitation Chemin Lestey à Latresne	200 000,00 € H.T.
✓ Station d'épuration Latresne :	1 750 000,00 € H.T.
✓ Révision du schéma directeur d'assainissement	20 000,00 € H.T.
✓ Extension réseaux Chemin de Sonney Carignan	250 000,00 € H.T.
✓ Extension réseaux Secteur Canteloup Latresne	220 000,00 € H.T.
✓ Extension réseaux Cloutet-Chabrot Cénac	380 000,00 € H.T.

III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

→ Taux de réclamations :

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix. Elles comprennent notamment les réclamations règlementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service. Le nombre de réclamations est rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

$$\text{Taux} = 5 / 2\,646 \times 1000$$

$$\text{Taux} : 1,89\text{‰}$$

→ Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

Il s'agit du taux d'impayé au 31 décembre de l'exercice 2012, sur les factures au titre de l'année 2011 (uniquement concernant la partie "assainissement collectif").

$$\text{Taux} = (\text{montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N}) / (\text{chiffre d'affaire TTC facturé au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N}) \times 100$$

$$\text{Taux} = 7\,247,75 / 505\,644,55 \times 100$$

$$\text{Taux} = 1,43 \%$$

→ L'extinction de la dette :

N°	Emprunts ventilés par type de taux	Organisme prêteur	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2012	Capital restant dû au 31/12/2012	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts payés au cours de l'exercice	% par type de taux selon le capital restant dû
22	5010373701	Crédit Local de France	321 827,79	38 174,95	0,00	5,80	2 214,15	0,00 %
23	5010373701A001 15° TR eaux usées	Crédit Local de France	527 473,60	221 408,82	181 824,63	5,61	12 421,03	12,42 %
24	2001/5014999501 16° TR eaux usées	Caisse d'Epargne	113 000,00	59 580,65	52 116,91	4,35	2 591,76	3,56 %
25	Carignan, secteur Peyrine	Dexia	150 000,00	96 983,74	87 599,42	3,42	3 316,84	5,98 %
26	Cénac – Secteur Mons	Caisse d'Epargne	500 000,00	385 536,97	357 038,56	4,06	15 652,80	24,39 %
27	Latresne- Rue Jeandey	Dexia	320 000,00	258 465,69	247 361,73	4,80	12 406,35	16,90 %
28	Traitement anti H2S – Autosurveillance des stations d'épuration	Caisse d'Epargne	140 000,00	115 009,62	107 555,23	4,46	5 129,43	7,35 %
29	Rues Lamothe et Peyvideau	Caisse d'Epargne	123 000,00	111 156,92	108 223,71	4,28	4 757,52	7,39 %
30	Poste refoulement Coeuilles – Carignan	Caisse d'Epargne	40 000,00	38 400,00	36 800,00	3,90	1 497,60	2,51 %
31	Canalisation rejet en Garonne + poste	Caisse d'Epargne	300 000,00	300 000,00	285 561,55	4,26	4 792,50	19,50 %
TOTAL			2 535 301,39	1 624 717,36	1 464 081,74		64 779,98	100 %

→ Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

C'est un indice de 0 à 120 attribué selon l'état d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Critères	Indice	Indice attribué au Syndicat
Partie A		
Identification sur le plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs	20	20
Evaluation sur la carte et une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître de déversements et mise en œuvre de témoins au rejet pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épurations des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
TOTAL A	100	30

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0
TOTAL A+B+C	120	30

→ Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

C'est le pourcentage de bilans 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation.

Taux STEP de Latresne : 92 % (11 bilans sur 12) ;

Taux STEP de Carignan : 75 % (9 bilans sur 12).

→ Taux moyen de renouvellement de réseaux de collecte des eaux usées :

Cet indicateur mesure le "maintien de la valeur du patrimoine" de la collectivité.

C'est le quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.

Linéaire renouvelé : 3,781 km

Longueur totale de réseau : 46,67 km

Taux = 8,10 % sur 5 ans, soit 1,62 % renouvelé par an.

→ Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau :

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

C'est le nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100.

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelque soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité).

Longueur du réseau de collecte des effluents : 46,67 km

3 points noirs ont été recensés en 2012 : $3/46,67 \times 100$

- Rue de la Salargue à Latresne ;
- Chemin du Petit Tourny à Carignan ;
- Chemin de l'Estey à Latresne (avant travaux 2012-2013).

6,43 points noirs par 100 km de réseau.

→ Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers :

Cet indicateur a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

C'est le nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis x 1000.

En 2012, il n'y a eu aucun débordement d'effluent dans les habitations des usagers.

Taux de débordement = 0 %

→ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité :

Cet indicateur permet de quantifier l'impact du financement des personnes en difficulté.

C'est le montant en euros des abandons de créances ajouté du montant en euros des versements à un fond de solidarité divisé du volume facturé.

Montant des abandons de créance pour l'année 2012 : 2 857,79 € T.T.C.

Montant des versements à un fond de solidarité en 2012 : 282,00 € T.T.C.

Volume facturé 2012 : 299 336 m³

Montant : 0,010 €/m³

→ Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

C'est le pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

Une filière est dite "conforme" si elle remplit les deux conditions suivantes : le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur, la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Latresne : 15,73 TMS

Station d'épuration de Carignan : 15,41 TMS

Taux = Tonnes de Matières Sèches (TMS) totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées x 100

Le taux pour les deux stations d'épuration est **de 100 %**.

→ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

C'est un indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

Critères	Indice	Indice attribué au Syndicat
Partie A		
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte (quels que soient les autres éléments détenus)	0	0
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
TOTAL A	30	30

Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A :

B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchement (40 points supplémentaires au maximum)		
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	+ 10	+ 10
existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	+ 10	
localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs)	+ 10	+ 10
dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau	+ 10	+ 10

C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)		
+ 10 : définition et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)	+10	
+10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)	+10	
+ 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans	+10	+ 10
+ 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	+10	+ 10
TOTAL A+B+C		80

→ Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

C'est le quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif.

Nombre d'abonnés desservis : 2 646

Nombre d'abonnés potentiels de la zone d'assainissement collectif : 2 815

Taux : 94,0 %

→ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jour sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demande d'ouverture d'un branchement pour lequel le délai est respecté.

En 2012, 8 branchements nouveaux d'assainissement ont été réalisés dans les temps.

Taux : 100 %

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

I – COMPETENCES DU SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 20/12/2005 par délibération lors du Conseil Syndical.

Les compétences exercées sont les suivantes :

- Contrôle diagnostic (installations existantes)
- Contrôle des installations neuves ou réhabilitées :
 - Contrôles de conception et d'implantation avec études de sol
 - Contrôle de bonne exécution des travaux

Deux communes au sein du Syndicat des eaux sont adhérentes : Cénac et Latresne. Ces dernières ont réalisé leur zonage d'assainissement finalisé par enquête publique le 07/06/2001. La révision du schéma directeur d'assainissement sera lancée en 2013.

La gestion du SPANC est réalisée en régie avec prestation de service. Suite à une consultation en début d'année 2013, le marché à bons de commande a été signé avec le bureau d'études AQUALIS pour une durée d'un an.

II – INDICATEURS TECHNIQUES :

851 installations d'assainissement non collectif sont présentes sur les communes de Cénac et Latresne :

- 216 ANC pour la commune de Cénac ;
- 635 ANC pour celle de Latresne.

D'après l'arrêté du 7 septembre 2009 confirmé par l'arrêté du 27 avril 2012, le S.I.E.A. a l'obligation d'effectuer une mission de contrôle consistant à vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des installations autonomes existantes.

Les diagnostics ont débuté en 2006. A la fin de l'année 2012, voici la proportion des installations existantes contrôlées ou non par commune :

	Cénac		Latresne	
	Total	%	Total	%
Nb de contrôle	216		635	
Nb de présents	198	92%	563	89%
Nb d'absents	17	8%	64	10%
Nb de refus	1	0%	8	1%

L'ensemble des contrôles sont classés par niveau de conformité de la façon suivante :

Note	Conformité	Cénac		Latresne	
		Total	%	Total	%
0	Dispositif complet, en bon état de fonctionnement sans impact sur le milieu et sans risque	51	24%	163	19%
1 à 3	La réhabilitation n'est pas indispensable	50	23%	169	20%
4 à 5	La réhabilitation n'est pas urgente	77	36%	337	40%
6 à 10	La réhabilitation est urgente	20	9%	92	11%
-	Installation non visitée	18	8%	90	11%

En plus du contrôle des installations existantes, le SPANC a réalisé les contrôles suivants :

- 14 contrôles de conception, implantation ;
- 16 Réalisation du neuf ou réhabilité (8 sur Cénac et 8 sur Latresne).

III – INDICATEURS FINANCIERS :

La délibération du 6 juin 2012 fixe les tarifs de l'assainissement non collectif pour l'année 2012.

- Contrôle d'une installation existante : 67,00 € T.T.C.
- Contrôle d'une installation neuve :
- Contrôle de conception d'un dispositif incluant une visite préalable sans étude de sol : 60,00 € T.T.C.
- Contrôle de conception d'un dispositif incluant une visite préalable avec étude de sol : 205,00 € T.T.C.
- Contrôle de bonne exécution d'un dispositif : 73,50 € T.T.C.
- Contrôle de bonne exécution d'une microstation : 79,00 € T.T.C.
- Contre-visite contrôle de bonne exécution : 50,00 € T.T.C.
- Contrôle dans le cas d'une vente d'immeuble (demande notaire) : 73,50 € T.T.C.